Trente-septième Année — N° 359 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 BIS.— à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1892

LES SCANDALES DU PANAMA

L'œuvre de Cornélius Herz

Maintenant que la rencontre Clémenceau-Déroulède a eu lieu, nous pouvons rapporter ce détail qui éclaire d'un jour éclatant l'œuvre néfaste du juif allemand Cornélius Herz.

Depuis plusieurs années, les renseignements que ce triste personnage obtenait de ses nombreux amis du gouvernement, et notamment de M. Clémenceau, étaient transmis à Berlin en haut lieu.

A diverses reprises, ce fait a été signalé à nos ministres des affaires étrangères par notre ambassadeur à Berlin, M. Herbette.

A la Compagnie de Suez

Le conseil d'administration de la compagnie du canal de Suez a procédé au remplacement provisoire de M. de Lesseps, de M. Cottu et de M. Marius Fontane.

M. Guichard a été désigné pour prendre la présidence du conseil ; MM. Charles Roux et Patinot remplacent MM. Charles de Lesseps et Cottu ; M. G. de Saint-Maurice est chargé du secrétariat général dont M. Fontane était le titulaire.

Le 180 de la rue Lafayette

Sous ce titre mélodramatique, la *Libre Parole* publie la note mystérieuse que voici signée : « Morès et ses amis ».

« Des perquisitions ont été opérées de tous côtés pour trouver les documents relatifs aux tripotages du Panama.

» On a trouvé déjà bien des choses. Mais a-t-on tout trouvé et les intéressés n'ont-ils pas réussi à dissimuler une partie des pièces compromettantes, soit pour les députés, soit pour les administrateurs ou pour les entrepreneurs ?

» Cette question est importante aujourd'hui surtout où rien de ce qui touche cette colossale escroquerie n'est indifférent pour l'opinion publique.

» Parmi les immeubles où des perquisitions ont été opérées, se trouve le 180 de la rue La Fayette, domicile de M. Brémont dit de Véragaude, l'une des fondateurs du fameux « Crédit » auquel Arton a collaboré activement,

» On a pu fouiller l'appartement de ce monsieur, mais il serait peut-être bon de perquisitionner dans la boutique dépendant du même immeuble, et donnant sur la rue Château-Landon.

» Cette boutique est louée pour trois mois encore, et si nos renseignements sont exacts, voici ce que M. Clément ou tout autre fonctionnaire chargé de ce genre d'opération, trouverait en se faisant ouvrir les portes de ce local.

» Derrière des casiers vides, devant lesquels se trouvent des rouleaux de papier peint venant d'une fabrique voisine, se trouvent certains coffres-forts Fichet, qui, auparavant, ornaient les bureaux de la Compagnie de Panama.

» Que contiennent ces coffres-forts, si soigneusement cachés dans l'immeuble où demeure T. Brémont, dit de Veragaude ?

» Voilà ce qui peut être intéressant, et nous souhaitons que le gouvernement profite de notre indication, bien précise, pour donner ordre à ses perquisitionneurs ordinaires et extraordinaires de se rendre sans retard à l'adresse ci-dessus.

« Quand on est déterminé à faire la lumière, toute la lumière, il est bon de ne négliger aucun détail.

» Cette dissimulation de coffres-forts semble indiquer qu'ils contiennent des choses intéressantes à faire connaître au public. » MORÈS ET SES AMIS. »

M. Floquet et Arton

Paris, 22 décembre. — On nous assure que, depuis sa dernière fuite, des lettres d'Arton sont arrivées à Paris, adressées à plusieurs de ses amis, et leur demandant divers services. L'un de ces derniers, M. S..., était prié par Arton de voir le grand F... S'il faut en croire la personne qui nous renseigne, il s'agissait, pour ce M. S.. voir M. Floquet pour lui réclamer son intervention, en faveur de la tranquillité d'Arton à Paris ou ailleurs.

L'agent du baron de Reinach disait: Voyez Floquet, j'ai tant fait pour lui, qu'il ne saurait me refuser ça.

Cette lettre comme tant d'autres, a été photographiée et sera publiée d'ici à quelques jours, croyons-nous, par un journal du matin.

MM. Le Guay et Arton en cour d'assises

Paris, 22 décembre. — La chambre des mises en accusation a renvoyé en cour d'assises MM. Le Guay, administrateur délégué de la Société de Dynamite, et Arton.

Une protestation de M. P. de Cassagnac

Un journal du soir ayant annoncé qu'une demande de poursuites allait être déposée contre M. Paul de Cassagnac, le directeur de l'*Autorité*, dans le numéro de ce matin, proteste de la façon la plus énergique et affirme que « ni de près, ni de loin, ni directement, ni indirectement, en aucune circonstance, il n'a été mêlé à l'affaire de Panama. »

Une lettre de M. Cahen d'Anvers

Paris, 22 décembre. – Le préfet de police a reçu, ce matin, une lettre de M. Cahen d'Anvers, déclarant fausse l'information d'un journal du matin, le mettant en cause au sujet des chèques Thierrée.

Une lettre de M. Laguerre

Paris, 22 décembre. — M. Laguerre, dans une lettre adressée à la *Lanterne*, déclare que contrairement à ce qui a été dit, il n'a jamais fait partie de la Société de dynamite, non plus que d'aucune autre société financière.

Au moment du vote de la loi sur l'émission des valeurs à lot du Panama, M. Laguerre ne connaissait pas M. Arton, et le journal la *Presse* n'existait pas.

Les aveux d'Yves Guyot

On sait que M. Yves Guyot avait été appelé devant la Commission d'enquête. Il a répondu au président par la lettre suivante :

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre dans laquelle vous m'annoncez que je serai entendu aujourd'hui jeudi par la Commission d'enquête pour déposer devant elle, relativement aux faits concernant les affaires de Panama.

» N'y étant mêlé ni de près ni de loin, j'aurais été fort surpris de cette convocation si je n'avais appris auparavant par les journaux que la Commission d'enquête a l'intention de m'interroger sur les propos d'un de ses membres, M. Caffarelli.

» En causant avec quelques membres de la Commission au budget, il y a plusieurs semaines, je ne savais pas qu'il se trouvait parmi eux un espion qui irait plus tard, devant la Commission d'enquête, rapporter en la défigurant, une conversation privée dans le but de mêler le nom du président de la République aux affaires de Panama.

» Vous devez donc comprendre, monsieur le président, que je refuse de me prêter à cette manœuvre et je me vois forcé de décliner l'honneur d'être entendu par la Commission d'enquête.

» Veuillez agréer, etc. » Signé : YVES GUYOT. »

M. Yves Guyot, en traversant la salle des Pas-Perdus, a été immédiatement très entouré et questionné sur son refus de comparaître devant la Commission d'enquête.

L'ancien ministre des travaux publics n'a nullement nié le propos qui lui était prêté : « J'ai voulu faire une plaisanterie ; mes collègues n'ont pas saisi l'ironie qui se cachait sous mes paroles. Je ne peux pourtant pas aller dire à la Commission d'enquête que les collègues en question sont trop bêtes (*sic*) pour m'avoir compris ! »

L'aveu n'existe pas moins.

La lettre de M. Yves Guyot produit naturellement un effet profond sur ses collègues.

Nous rencontrons M. Salis, un de ceux devant lesquels M. Yves Guyot a tenu le propos et nous lui montrons la lettre qu'il ne connait pas encore.

« Le mot espion, nous dit-il, ne saurait s'appliquer à moi, car je n'ai pas répété le propos de M. Yves Guyot. »

— L'avez-vous entendu ? lui demandons-nous.

— Oui, nous répond énergiquement le député de Cette.

D'autre part, nous apprenons que M. Caffarelli se montre justement froissé de l'injure que lui adresse M. Yves Guyot, car il est directement visé par l'ancien inaugurateur dont les déplacements coûtèrent si cher aux contribuables, 500 francs par jour, dit-on.

On dit, au dernier moment, qu'un duel aurait lieu entre ces deux députés.

Le cas de M. Yves Guyot

Paris, 22 décembre. — En écrivant sa lettre inconvenante, M. Yves Guyot n'a voulu que rompre les liens, espérant se débarrasser d'une question embarrassante par un semblant d'affaire d'honneur. Ce qui le prouve, c'est que, en même temps qu'il envoyait sa lettre à M. Brisson, M. Yves Guyot constituait deux témoins, MM. Cornudet et Jullien.

Le procédé était déjà d'un goût douteux, Pour mettre le comble à sa méconnaissance de toutes les règles, le même M. Guyot prenait soin de proclamer et de faire proclamer qu'il avait par avance, choisi ses témoins.

M. Caffarelli, quand il a eu connaissance de la lettre de M. Guyot, a demandé immédiatement à la Commission d'enquête de l'entendre. Il demandera aux témoins du propos de M. Yves Guyot de l'assister, ces témoins sont MM. Salis, Mège et Fouquet.

Après cette audition, M. Caffarelli évoquera l'affaire de l'ancien ministre devant un jury d'honneur.

Interrogatoire des députés accusés. — M. Charles de Lesseps

Paris, 22 décembre. — Le juge d'instruction Franqueville a commencé à entendre, aujourd'hui, les cinq députés dont l'immunité parlementaire a été suspendue.

Sont cités pour cette après-midi : MM. Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie. Après leur interrogatoire, l'un et l'autre seront confrontés avec M. Thierrée, également cité.

Paris, 22 décembre. — MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane, Sans-Leroy et Cottu ont été extraits de Mazas à midi. Ils ont pris place chacun dans une voiture et sous la conduite d'agents de sûreté, ont été amenés au petit parquet.

Après avoir interrogé M. Dugué de la Fauconnerie, M. le juge d'instruction Franqueville a donné l'ordre d'introduire M. Charles de Lesseps dans son cabinet.

L'entrevue a été longue, car, arrivé à trois heures, M. de Lesseps n'était pas encore sorti à quatre heures et demie.

Pendant ce temps, on pouvait voir M. Antonin Proust, accompagné de son secrétaire, attendant, assis sur un banc de la salle des Pas-Perdus, que son tour fut arrivé de comparaître devant le magistrat instructeur. Peut-être sera-t-il confronté, dans la soirée, avec l'administrateur de Panama.

Des mesures de surveillance sont toujours des plus étroites autour du cabinet du juge, les gardes ne laissent stationner personne dans les couloirs, et c'est au prix des plus grandes difficultés que l'on peut se procurer des renseignements sur la marche de l'instruction.

Paris, 22 décembre. — M. Antonin Proust, qui, comme nous l'avons annoncé, a été interrogé par M. Franqueville, est sorti du cabinet du juge d'instruction à six heures et demie.

On nous affirme de la façon la plus précise que, contrairement à ce qui a été dit, M. Rouvier, dont on annonçait la comparution pour demain, a été interrogé aujourd'hui.

L'examen des papiers. — Les perquisitions

Paris, 22 décembre. — L'examen des papiers a continué ce matin chez M. Franqueville, juge d'instruction.

Le juge instructeur a fait venir M. Cochefert, commissaire de police aux délégations judiciaires, et l'a chargé de pratiquer plusieurs perquisitions qui seront faites cette après-midi. Ces perquisitions ont trait aux opérations de M. Levy-Crémieux, le prédécesseur de M. de Reinach.

D'autre part, M. Lagaillarde, le commissaire qui a perquisitionné à la Banque Propper-Reinach, a été appelé chez M. Franqueville, pour assister à l'examen des papiers et lettres saisis par lui.

A la préfecture de police, M. Lozé a eu ce matin, une entrevue avec M. Roulier, procureur de la République, qui venait s'entendre avec lui pour certaines descentes judiciaires.

La date du procès

Paris, 22 décembre. — M. Barboux a déclaré dans les couloirs du palais de justice, que contrairement à ce qui a été dit, il insisterait très vivement devant la cour, en son nom et au nom de ses confrères, pour que l'affaire du Panama vint au 10 janvier, et qu'il s'opposerait énergiquement à l'ajournement des débats.

A la Bourse

Paris, 22 décembre. — On lit dans le bulletin financier de la *Liberté* :

« Nous assistons à une nouvelle séance de réaction. En général, le marché est toujours lourd et quelque peu agité. Les affaires traitées sont de faible étendue; les premiers cours s'inscrivent assez fermement, mais les autres dépassant les demandes, le mouvement de recul se poursuit, sans trouver d'opposition de quelque importance.

» Les marchés étrangers sont hésitants, plutôt lourds.

» On est inquiet, et on attend des nouvelles de Paris. »

L'arrivée de M. Andrieux à la Chambre

Paris, 22 décembre. — M. Andrieux, le lion du jour, à peine a-t-il franchi le seuil de la porte de la salle de la Paix, qu'une foule de journalistes et de députés se pressent autour de lui : C'est une cohue compacte !

« On me prend pour M. Constans », dit en souriant l'ancien préfet de police. On rit.

» Je viens, continue-t-il, répondre à la convocation de la Commission d'enquête ; qui entend-on en ce moment ? »

» Le Garde des Sceaux » répond-on. Un député serre la main de M. Andrieux : « Du tout, dit-il, c'est M. Bourgeois (Jura.) »

Et comme on s'étonne, notre honorable explique qu'il parle de la Chambre. « Mais on s'occupe plus de la Chambre, riposte M. Andrieux, vous en faites partie ? Tous mes compliments de condoléances. »

Puis il ajoute, après un temps : « Il y a donc des Bourgeois partout. »

Survient M. de Cassagnac : « Comme vous êtes entouré, lui dit le député du Gers ; vous êtes devenu ministre de la police ».

« Oui, de la police *in partibus infidelium*. » Comme l'hilarité continue, il ajoute :

« Vous voyez combien j'avais raison de demander la suppression des fonds secrets. Je n'en ai pas et j'ai plus de documents qu'à la maison... » Sur ce mot, qui ne fait pas rire tout le monde, M. Andrieux, qui a mis dix bonnes minutes à franchir les vingt mètres de la salle de la Paix, disparait, suivi par la foule des journalistes, dans la direction de la Commission d'enquête.

Un nouveau scandale sous roche

Un rédacteur du *Soleil* s'est rendu chez un homme politique, dont la situation est très en vue et qui passe pour être fort au courant des dessous du parlementarisme. Cet homme politique lui a confirmé quelques renseignements déjà connus et lui a annoncé pour l'an prochain un scandale encore plus grand que celui du Panama. Que pourra-ce bien être, grand Dieu !

Le duel Clémenceau-Deroulède

Paris, 22 décembre. — Le général Saussier, en raison de sa situation officielle, a décliné l'arbitrage qui lui avait été proposé dans l'affaire Clémenceau-Déroulède.

Devant ce refus, les témoins ont pris pour arbitre M. Ferry d'Esclands, conseiller à la cour des comptes, dont le nom fait autorité en matière de duel.

M. Féry d'Eslands a déclaré ne pouvoir désigner le premier offensé ; il a décidé qu'en présence du généreux abandon fait par M. Déroulède du choix des armes, les témoins de M. Clémenceau pouvaient choisir le pistolet, mais dans les conditions ordinaires.

A la suite de cette décision, les témoins ont réglé comme suit les conditions du combat:

Le duel aura lieu au pistolet à vingt-cinq pas et au commandement ; six balles seront échangées.

La rencontre a eu lieu jeudi, à deux heures de l'après-midi, au champ de courses de Saint-Ouen, au pistolet, à vingt-cinq pas, au commandement.

Six balles ont été échangées sans résultat.

M. Clémenceau avait gardé son chapeau sur sa tête; M. Deroulède était tête nue.

M. Deroulède était assisté des docteurs Devillers et Paulin Méry; M. Clémenceau, assisté du chirurgien Terillon, médecin des hôpitaux

M. Deroulède avait déjeuné ce matin avec ses témoins, MM. Dumonteil et Maurice Barrès, à l'hôtel Saint-James. Une foule considérable de curieux s'était amassée devant l'hôtel, où un service d'ordre avait été organisé.

Ajoutons que, d'après la *France*, ce matin M. Deroulède a reçu un grand nombre de télégrammes. A Montmartre, on prépare une manifestation en son honneur.

Paris, 22 décembre. — On n'était pas sans inquiétude à la Chambre pendant tout le temps qu'a duré l'attente de nouvelles de la rencontre. On émettait des craintes sérieuses sur son issue.

Pour M. Deroulède, craintes justifiées par l'adresse exceptionnelle de tireur du directeur de la *Justice*; on envisageait l'hypothèse de la mort de M. Deroulède, et on s'accordait à reconnaître que si cette éventualité se réalisait, il fallait s'attendre à des manifestations graves devant le Palais-Bourbon et la *Justice*.

Des précautions de police avaient été prises à toute éventualité.

Quoique moins graves, les mêmes conséquences sont à prévoir pour demain en cas d'issue fatale, pour M. Millevoye, du duel tel qu'il aura lieu demain avec M. Clémenceau.

Les témoins des deux adversaires viennent de se réunir.

Détails intéressants

Paris, 22 décembre. — Le duel Clémenceau-Déroulède fait, dans les couloirs de la Chambre, l'objet de toutes les conversations.

On interroge avidement tous les amis des deux adversaires, susceptibles de fournir des renseignements sur ce qui s'est passé avant, pendant et après la rencontre.

Les amis de M. Deroulède sont particulièrement sollicités, et les sympathies se manifestent nombreuses pour le député de la Charente.

Avant la rencontre

M. Deroulède qui avait passé une nuit très calme, avait réuni à sa table ce matin, à l'hôtel Saint-James, rue St-Honoré, où il habite, une dizaine d'amis, dont ses témoins.

Pendant tout le repas, M. Deroulède se montra très gaie, très expansif, on n'eut pas dit avoir en face de soi un homme près de se rencontrer avec un adversaire des plus redoutables.

Le député de la Charente envisagea, au cours de la conversation, l'hypothèse de sa mort, et à ses amis, extrêmement émus, il fit un certain nombre de recommandations. Il rédigea lui-même le texte de trois télégrammes ainsi conçus. Le premier « Mort », suivi d'une sorte de testament suprême.

Le deuxième « Blessé », et le troisième « Rien ».

C'est, bien entendu, ce dernier télégramme qui a été envoyé.

Les préparatifs du combat

C'est à Saint-Ouen que la rencontre a eu lieu. Dès ce matin, pour dépister les curieux, les reporters, et laisser les combattants libres de leurs mouvements, on avait répandu le bruit que le combat aurait lieu sur le plateau de Châtillon, aujourd'hui couvert de bâtisses et peu propre à un duel sérieux.

Une note officieuse annonçait, en même temps, que MM. Deroulède et Clémenceau attendaient, pour se rencontrer, la décision arbitrale de M. Féry d'Esclands, désigné à la suite de la récusation du général Saussier.

Pendant ce temps, M. Raoul Canivet, directeur du *Paris*, louait un terrain commode situé derrière les tribunes du champ de courses de Saint-Ouen, et en expulsait impitoyablement quelques curieux, un photographe, un dessinateur d'un journal illustré et un rédacteur d'un journal parisien.

M. Déroulède est arrivé sur le terrain vingt minutes avant l'heure fixée.

Le moment. — L'attitude de M. Déroulède

Les témoins du député de la Charente lui font leurs dernières recommandations. M. Déroulède est en redingote, le col de la chemise tranche sur ce vêtement sombre. On veut le casser en relevant le collet de l'habit : « Inutile, dit M. Déroulède, laissez-lui son pli habituel. »

» Mais, réplique un des témoins, enlevez au moins le ruban rouge que vous portez à la boutonnière et qui peut servir de point de mire: « Non, non, riposte nettement le député de la Charente, je l'ai gagné au feu, il subira celui de M. Clémenceau. »

Le duel Clémenceau-Millevoye

Paris, 22 décembre. — La question relative à la qualité d'offensé donne lieu, dans l'affaire Clémenceau-Millevoye, à un arbitrage.

M. de Kératry a été choisi comme arbitre par M. Millevoye et M. de Mahy par M. Clémenceau.

La sentence arbitrale ne serait pas rendue avant demain après-midi.

Dernières Nouvelles

Une lettre de M. Caffarelli à M. Yves Guyot

Paris, 22 décembre. — En sortant de la Commission d'enquête, le comte Caffarelli a adressé à M. Yves Guyot une lettre, dans laquelle il lui transmet sa déposition. Il ajoute : « Quant au mot d' « espion » qui figure dans votre lettre, je me réserve de le relever, comme il conviendra lorsque la Commission aura reçu le témoignage de nos collègues qui ont, comme moi, entendu et révélé ce propos. »

M. Clémenceau

Paris, 22 décembre. — On dit maintenant que le nom de l'homme politique figurant sous le trou fait par M. Andrieux sur l'épreuve photographique communiquée par M. Andrieux à la Commission, serait M. Clémenceau.

M. Rouvier

Paris, 22 décembre. — Contrairement à ce qui avait été annoncé, M. Rouvier n'a pas été entendu aujourd'hui par M. Franqueville.

M. Andrieux convoqué par le juge d'instruction

Paris, 22 décembre. — M. Andrieux a été convoqué pour demain matin par M. Franqueville.

Allées et venues significatives

Paris, 22 décembre. — Il y a eu, ce soir, entre sept et huit heures, une agitation extraordinaire au ministère de la Justice.

MM. Loubet, Ribot, Tanon, procureur général, sont venus conférer, en grand mystère, longuement, avec M. Bourgeois. Ces allées et venues significatives ouvrent la porte à toutes les suppositions et permettent de prévoir, pour demain, de nouveaux incidents, elles se rapportent vraisemblablement aux découvertes faites hier chez MM. Thierrée et Propper, rapprochées des déclarations faites aujourd'hui à la Commission d'enquête par M. Andrieux.

Ce remue-ménage peut avoir trait aussi à l'indication grave fournie par la lettre dénonciatrice du pseudo-photographe.

M. Bourgeois, à la Commission, répondant à une interpellation à ce sujet de M. Bigot, a dit qu'il s'en occupait activement.

Paris, 22 décembre. — Les démarches continuent encore à dix heures du soir entre la chancellerie, le parquet et la préfecture de police.

A dix heures et demie, il y avait huit commissaires de police dans le cabinet de M. Lozé.

Après le départ de MM. Ribot et Loubet, le Garde des Sceaux a conféré avec le procureur général et le procureur de la République Ce dernier se rendait ensuite à la préfecture de police et faisait donner des instructions secrètes à onze commissaires de police.

On semble croire que de nouvelles et graves mesures ont été prises pour demain et peut-être après-demain samedi.

M. Carnot

On attend avec une vive curiosité la déposition de demain, devant la Commission d'enquête, des auditeurs à la Commission du budget de la déclaration Yves Guyot.

Il devient évident que même à gauche, on songe à découvrir le Président de la République.

Nous pouvons de plus rappeler, à ce propos, ce que nous avons annoncé il y a quelques semaines concernant l'intervention de Mme Carnot en faveur de l'association des femmes de France, en lui faisant offrir ce chèque le lendemain du vote autorisant l'émission à lots et comme témoignage de satisfaction.

Nouvelles perquisitions

Paris, 22 décembre. — M. Cochefert a de nouveau perquisitionné aujourd'hui à la Banque internationale de Paris, rue Saint-Georges.

M. Clément a perquisitionné chez M. Charles de Lesseps.

M. Thévenet avait demandé à être entendu aujourd'hui par M. Franqueville qui ne l'a pas reçu.

Révélations nouvelles

Bruxelles, 22 décembre. — La *Réforme* se demande si les documents du Panama sont à Bruxelles. Cela semblerait résulter de certaines allées et venues, des révélateurs dont M. Ducret, directeur de la *Cocarde*, qui annonce des révélations nouvelles, et de nouveaux articles sensationnels pour samedi.

Elle ajoute que non seulement le clan opportuniste est compromis, mais qu'on n'est pas au bout du scandale.

Le chèque Aigouin

Paris, 22 décembre.— L'*Agence Havas* communique une note ayant très probablement la même origine que celle d'hier et relative à la partie de la déposition de M. Andrieux, concernant le chèque Aigouin.

D'après cette note, l'original du talon de ce chèque, attribué par M. Andrieux à M. Floquet, porte exclusivement la mention 20.000 francs dito.

On voit que M. Floquet ou ses amis luttent pied à pied contre une imputation qui, visiblement gène le Président de la Chambre.

La déposition Andrieux

On a remarqué que seuls les deux chèques Cornélius Herz et ceux de M. Chabert ne figuraient pas sur le mémoire.

Pour le premier, il y a une bonne raison à cela, c'est qu'à cette époque, il y a plus de deux ans, les familles de Reinach et Herz étaient intimement liées, M. Herz était, comme nous le disions plus haut, le confident choisi par M. de Reinach.

On a remarqué la précision, non encore égalée publiquement, par laquelle M. Andrieux a désigné les bénéficiaires des chèques Thierrée.

Nous relevons seulement les deux cas de M. Jules Roche, qui reçoit 20,000 francs en faisant signer le chèque par Schmidt, son employé, et de M. Thévenet, qui, plus exigeant, touche 25,000 francs au nom de M. Dupuy, l'ex-directeur du *Siècle*, le journal de M. Thévenet.

M. Dupuy est devenu sénateur, et il dirige maintenant le *Petit Parisien*.

Les parlementaires affectent de dire ce soir que la déposition de M. Andrieux n'a aucune importance, que son manque de base irréfutable lui enlève toute signification, et qu'il ne convient pas de s'y arrêter.

Les non-compromis estiment, au contraire, que cette déclaration et les documents qui l'accompagnent revêtent un intérêt capital. L'un d'eux, devant nous, dans un cercle politique, exprimait ainsi son opinion:

» C'est un second réquisitoire égalant, en précision, en gravité celui si précis de M. Delahaye. Celui-ci obtiendra le même résultat que celui-là.»

Nous croyons devoir maintenant revenir sur ce qu'a dit l'ex-préfet de police, pour faire ressortir quelques particularités noyées dans l'aridité d'un compte-rendu, et ajouter quelques renseignements nouveaux.

Le confident auquel M. de Reinach avait jugé prudent de confier son mémoire sur les opérations avec les parlementaires est, on l'a deviné, M. Cornélius Herz.

La personne de l'entourage du baron de Reinach qui a écrit ce numéro sous sa dictée, doit être son gendre, M. Joseph Reinach, ou son ami et homme d'affaires, M. Thierrée.

Ce mémoire a bien été écrit sous la dictée.

Enfin, quelques qualités des hommes de paille étaient, en premier lieu, troquées de garçons de bureau au lieu de domestiques.

Le mémoire a donc bien été dicté et corrigé ensuite sur les indications de M. de Reinach.

1,350,000 francs ont été répartis entre 104 députés et M. Andrieux n'en a cité que trois. Il en reste donc 101 à connaître.

Nous approchons, on le voit, avec les chèques Thierrée du chiffre de 150, si bien indiqué par M. Delahaye.

Gare à la bombe! Quand tous ces noms seront dévoilés, car ils le seront forcément et, alors, se dit-on, que fera le Gouvernement ? Que fera la Chambre ?

En attendant, on reste très intrigué du nom très important que cache le trou pratiqué par M. Andrieux dans l'épreuve photographique qu'il laissa à la Commission.

Nous avons fait allusion au premier nom mis en avant, en indiquant ensuite que celui de M. Clémenceau ralliait plus de créance.

Ce sentiment bizarre reste le même ce soir, et voici les commentaires curieux, le rapprochement bizarre que l'on fait dans les cercles politiques à ce sujet :

1° M. Andrieux s'est rendu récemment à Londres pour obtenir une copie du mémoire de M. Cornelius Herz, qui est resté l'ami de M. Andrieux.

2° Lundi, après l'apparition dans les révélations de la *Libre Parole* de M. Andrieux, de retour de Londres, M. Clémenceau faisait une visite nocturne à M. Andrieux.

3° Dans son discours-explication de mardi à la Chambre, M. Clémenceau n'a nullement renié son ex-associé Cornélius Herz.

4° Vers la fin de sa déposition, M. Andrieux a raconté à la Commission d'enquête l'anecdote de la jolie « carotte » tirée jadis par M. de Reinach à l'égard des administrateurs de Panama.

L'ancien préfet de police n'a pas fait figurer dans son récit le nom de M. Clémenceau, alors qu'il ne peut ignorer le rôle qu'a joué le chef des radicaux dans cette affaire *que nous avons racontée dès le 20 novembre*.

Paris, 22 décembre. — La *Libre Parole* reproduit la déposition de M. Andrieux, revue, corrigée, et augmentée. Nous y trouvons notamment la lettre de M. de Reinach à M. Deloncle, député, et laissée par M. Andrieux à la Commission d'enquête comme spécimen de l'écriture du baron.

Dans cette lettre adressée à M. Deloncle, nous lisons :

« Cher Monsieur,

» J'ai reçu vos deux lettres et vous remercie de ce que vous m'y dites.

» Je suis content de savoir que l'affaire Herz est faite. Cela n'a pas été sans difficultés. Nous nous occuperons de l'affaire du Tonkin dès mon retour. »

Dans la déposition de M. Andrieux, nous relevons également le passage suivant :

« M. Brisson insiste pour que M. Andrieux fasse connaître le personnage dont le trou cache le nom.

» Vous avez consenti tout à l'heure M. Andrieux, dit-il, à prononcer un nom considérable. »

« Qui vous dit, Monsieur le président, répond M. Andrieux, que le nom de M. X... n'est pas plus considérable?»

De plus grave en plus grave

On pourra lire, au compte-rendu de la Commission d'enquête, le passage de la déposition si importante de M. Andrieux où il est question du chèque de 80.000 fr. touché par un employé de M. Cahen d'Anvers, pour le compte de.. un trou... et quatre autres députés, dont un personnage important.

Quel est-ce trou ? Est-ce celui dans lequel tout l'édifice gouvernemental doit s'effondrer ?

On cite à nouveau, à ce sujet, un nom que nous avons déjà cité comme indiqué dans les couloirs par un député dont nous donnions le nom.

Si c'est le vrai, le fait aura un retentissement et des conséquences que nulle autre révélation ne pourrait produire.

Cette version trouve un semblant de confirmation dans le bruit qui nous revient qu'un journal révélateur du matin doit publier demain un fac-simile extrêmement grave.

Quant au personnage important figurant parmi les quatre autres, il aurait été déjà beaucoup question de lui aujourd'hui et surtout ce matin.

Un article du « Soir »

Paris, 22 décembre. – Le *Soir* publie un article intitulé : *Allez-vous-en*, dont voici la fin :

» Il est facheux que le gouvernement n'ait pas demandé six douzièmes provisoires, cela lui aurait permis de dissoudre cette Chambre, qui a donné le spectacle de tous les désordres et de toutes les impuissances, et d'anticiper la grande consultation du suffrage universel.

» Les conditions ne seront peut-être pas très favorables en mars ou avril pour des élections générales, mais rien ne prouve malheureusement qu'elles le seraient davantage quatre mois plus tard. »

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 22 décembre

Séance du matin

LA VÉRIFICATION DU MONTANT DES FONDS SECRETS

M. LEYDET demande qu'on vérifie le mouvement de caisse des fonds secrets, M. Rouvier ayant dit que beaucoup d'élections avaient été faites sur ces fonds secrets.

MM. DELCASSÉ, BERTHOU et SARRIEN s'y opposent.

M. GAUTHIER DE CLAGNY proteste contre l'emploi des fonds secrets à combattre des élections.

M. BARTHOU dit qu'il n'a pas parlé d'élections, mais du complot boulangiste.

M. MAUJAN insiste pour que la Commission vérifie le montant des fonds secrets, comme l'a proposé M. Floquet lui-même.

La Commission décide que cette vérification proposée par M. Floquet, sera demandée au ministère de l'intérieur.

LA COMMUNICATION DES TALONS DES CHÈQUES

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Je crois qu'il conviendrait de demander communication des talons des chèques avant d'entendre M. Andrieux.

BOURSE DE PARIS DU 23 DECEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 07	4 0/0			97 45	96 92	96 87
105 25	3 1/2 0/0					104 65
93 25	Italien			93 ..	92 70	92 75
3885 ..	Banq. de France			3860 ..	3860 ..	3850 ..
137 ..	B. d'Escompte				135 ..	140 ..
673 ..	Banq. de Paris			650	550 ..	650 ..
1011	Crédit Foncier				920 ..	992 ..
765 ..	Créd. Lyonnais			751 ..	751 ..	753 ..
131 ..	Crédit Mobilier				130 ..	130 ..
1520 ..	Lyon				1505 ..	1505 ..
1905	Nord			1885 ..	1892	1892 ..
21 ..	Panama				20 ..	20 ..
2647	Suez			2647 ..	2652	2638 ..
1435	Gaz			1428 ..		1428
635 ..	Autrichiens					632 ..
210	Lombards				207	207 ..
148 ..	Nord Espagne				146 ..	146 ..
180 ..	Saragosse				175 ..	175 ..
633 ..	Méridionaux				626	628 ..
	Métaux					
499 37	Egypte					497 50
97 7/8	Hongrois				96 3/4	96 3/9
22 82	Turc			21 37	21 12	21 37
593 28	Banq. Ottomane			593 12	593 50	578 75
64 1/16	Extérieure			63 11/16	63 3/16	63 9/16
408 12	Rio-Tinto			405 62	404 37	406 25
120 ..	Tharsis			118 75	118 75	118 75
22 1/8	Portugais			22 1/2	22 9/16	22 11/16
	Consolidés					
	Russe 1880					
97 90	Russe consolidé			97 40	97 25	97 30
79 88	Russe nouveau				79 50	79 45
	Fonc. d'Autriche					
385 ..	Dynamite			377	375 ..	375 ..
	3 0/0 nouveau					
116 25	Alpines					117 50
100 ..	Câbles			100 ..	100 ..	100
66 05	Russe Orient			65 60	65 55	65 50
	Priorités					
70 ..	Mobilier espag.			70 ..	70 ..	70 .
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest (act.)					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 23 DÉCEMBRE

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 100		112 50
» 63, r. 100		138 75
» 68, r. 500		529 ..
» 77, r. 500		518 ..
» 84, r. 400		419 ..
» 84, 1/4		104 25
» 87, r. 400		415 50
» 90, r. 500		500 ..
Roub.-Tourc.		49 ..
Amiens		115 ..
Dép. du Nord	107 50	107 ..
Tourcoing 1878		505 50
Armentier. 86	507 50	505 50
Douai, libérée		501 ..
» non lib.		501 ..
Verley, Decr.		1280 ..
Ce Platel et Cie	295 ..	275 .
Crédit d. Nord		451 25
H. Devilder		1050 ..
Banq. ré. Nord		500 ..
Ce Esc. Roub.		
Gaz de Wazem		510
Le Nord, ass.		2800 ..
Union g. Nord		455 ..
St-Sauv. Arras		135 ..
Un. lin. Nord		
Constr. Anzin		
Ciments franç		270 ..
Estrée-Blanch		250 ..
Tramw Nord		40 ..
L. Allart, t. p.		425 ..
Id. 375 p.		
Chem Econom		491 50
Delgutte et Cie		515 ..
Ce Liquid R.-T.		
Eaux Dunkerq	531 25	540 ..
Tréfilerie		1010 ..
Biache-St-V.		3500 ..
Denain Anzin.	462 50	462 50
Usin Villerupt		450 ..

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
OBLIGATIONS		
Tramw. Nord		432 50
Union lin. N.		465 .
Gaz de Wazem		520 ..
Ch. d. fer Econ.		508 75
Denain Anzin.		470 .
Tréfilerie		507 50
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e		13560 .
Anzin, 100e d.	4640	4640 ..
Blanzy		1860 ..
Bruay		13995 .
Bully-Gren., 6e	3120 ..	3100 .
Campagnac		515 ..
Carvin		1400
Courrières, 10e		4451 25
Crespin		230 ..
Douchy		3700 ..
Dourges		9025 ..
Drocourt, 1re s.	4890	4900 ..
Escarpelle		2275 ..
Epinac		500 ..
Ferfay	750 ..	730 ..
Fléchinelle c 5		375 ..
Fléchinelle		500 ..
Lens	27500 ..	27900 ..
Liévin		11000 ..
Marles 30 0/0		13600 ..
Marles 70 0/0		18495 ..
Meurchin	4700 ..	4725 .
Ostricourt		398 75
Sincey-le-R.		3 75
Thivencelles		61 25
Vicoigne et N.	19000 ..	19480 ..
OBLIGATIONS		
Bethune 1877		460 ..
Blanzy 1876		536 ..
Drocourt 1885		540 ..
Fléchinelle 87		250 ..
Marles 1886		525 ..
Liévin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 23 décembre 1892

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 110 50 à .. ..; 88 degrés, cote com., 37 50 à . .; n° 3, cote com., . ..

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. – 3/6 betteraves disponible, offert 44 75 à .. ..; demandé .. .. à .. ..

Cours de clôture au comptant du 23 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
98 10 ./.	3 0/0	96 80 ./.
.. .. ./.	3 0/0 1891	.. .. ./.
99 05 ./.	3 0/0 amortissable	97 80 ./.
105 .. ./.	4 1/2 0/0 1883	104 50 ./.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

LE PANAMA

Levée des scellés

M. Cochefert, qui avait eu, dans la matinée, un assez long entretien avec M. Franqueville, est sorti vers midi du cabinet du juge. Il avait reçu comme instructions: 1° d'aller opérer la levée des scellés qu'il avait apposés, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur la comptabilité de la Banque Franco-Egyptienne, et 2° d'aller faire une perquisition ou une saisie de papiers chez un personnage habitant le quartier des Champs-Elysées. Si nous sommes bien renseignés, le magistrat s'est rendu avenue Montaigne, chez M. Charles de Lesseps, où il aurait pratiqué, d'après une dénonciation anonyme, une perquisition qui aurait amené la découverte de documents présentant pour l'instruction un certain intérêt.

Une explication de M. Rouvier

M. Rouvier, questionné par des amis, au sujet de l'appel qu'il aurait été obligé de faire à des amis pour subvenir à l'insuffisance des fonds secrets, lorsqu'il était président du conseil, en 1888, a répondu :

– C'est vrai; n'ayant pas à ma disposition l'argent suffisant pour faire face à certaines nécessités politiques, j'ai emprunté diverses sommes; sur lesquelles je restais devoir 90 000 francs à M. Vlasto quand je quittais la présidence du codseil.

» M. de Reinach, qui était au courant, proposa de faire une opération de bourse pour rembourser ces 90.000 fr. à M. Vlasto. Il fit l'opération avec le Panama, je n'en savais rien.

La démission de M. Floquet

Le bruit courait, hier soir, dans les cercles politiques les mieux informés, que M. Floquet, après avoir consulté ses amis, s'était décidé à donner sa démission de président de la Chambre des députés.

Hâtons-nous de dire que cette résolution ne nous surprend pas, dit l'*Intransigeant*.

Pris entre les fières déclarations qu'il avait naguère apportées à la tribune et le pénible aveu qu'il a dû faire hier de sa culpabilité, M. Floquet n'avait plus qualité pour diriger les travaux de ceux de ses collègues qui sont restés « honorables. »

Il l'a compris : c'est le commencement de l'expiation.

Mais il es indispensable que M. Floquet pousse encore plus loin l'esprit du sacrifice.

Après sa démission de président de la Chambre, l'opinion publique attend sa démission de député.

M. Naquet et ses amis nient

M. Naquet, et ses amis boulangistes, mis en cause, nient énergiquement avoir été mêlés aux affaires du Panama.

Le 21 de la rue Cambon

A cette adresse, M. Cottu possède un petit appartement de deux pièces.

Dans cet appartement, il y a un coffre-fort et deux secrétaires.

M. Franqueville l'ignore-t-il ? demande la *Libre Parole*.

En tous cas, aucun de ses perquisitionneurs ordinaires n'a, jusqu'à présent, pénétré dans ce réduit.

Il serait peut-être encore temps d'y envoyer M. Clément.

Il y trouverait sans doute quelques épis à glaner.

Quelques épis seulement, car la gerbe n'y est plus.

Le 10 décembre, en effet, M. Cottu faisait mander l'emballeur dont la boutique est située au *numéro 20* de la même rue.

— Voici des papiers importants, lui disait-il; il s'agit de les emballer solidement. Ils ont un long voyage à faire.

L'emballeur exécuta séance tenante ce qu'on lui demandait. Il fit deux paquets qu'il enveloppa de toile cirée, et qu'il ficela habilement.

Nous avons vu les livres de l'emballeur. Le fait y est mentionné.

Le cas de M. Maret

Maret mérite la place d'honneur, émet l'*Intransigeant* parmi ceux qu'attend la cour d'assises, car il est, lui, parvenu à toucher deux fois : une première comme journaliste, rédacteur en chef du *Radical*, une seconde comme rapporteur du projet de loi sur les valeurs à lots du Panama.

Lorsqu'il fut nommé par la commission, Arton fut chargé d'aller lui offrir la forte somme, à condition qu'il accepterait un rapport, rédigé ou tout au moins préparé dans les bureaux de la Compagnie.

Arton a raconté, depuis, à ses amis, qu'en se rendant auprès de ce « radical farouche », il n'était pas très tranquille, et qu'il se demandait avec anxiété comment il allait s'y prendre pour formuler une proposition aussi... délicate.

— Maret m'eut bien vite tiré d'embarras, dit Arton. Je n'eus pas la peine de lui rien offrir. Dès qu'il eut compris ce dont il s'agissait, il tendit la main.

Ce n'est pas tout. Quand l'affaire des obligations à lots fut mise à l'ordre du jour, M. Henry Maret refusa formellement de monter à la tribune pour défendre son rapport si on ne lui donnait pas un chèque supplémentaire.

Ainsi, payé déjà comme journaliste, puis comme rapporteur, il prétendait encore être payé comme orateur ! Mais, sur cette dernière qualité, on le jugea totalement insuffisant, et c'est le député Le Guay qui reçut les honoraires pour prendre la parole.

Bientôt, nous verrons le « rapporteur » Maret rejoindre à Mazas l'orateur Le Guay, qui y est déjà.

Arton est-il en France ?

D'une enquête faite par l'*Eclair*, il résulterait que le corrupteur Arton serait depuis longtemps aux environs de Paris.

D'autre part, l'*Intransigeant* a reçu de Bruxelles la dépêche suivante :

« Bruxelles, 22 décembre.

» La police a fouillé, aujourd'hui, les principaux hôtels, espérant y découvrir Arton qu'on croit ici depuis hier.

» Au bas de la photographie policière de ce juif allemand, on lit ces mots :« Emile Arton, né en 1847 ou 1848 à Francfort ou à Strasbourg.»

» Les recherches sont absolument vaines jusqu'ici.»

L'affaire de la Dynamite

L'*Agence Dalziel* annonce que la chambre des mises en accusation a renvoyé en cour d'assises MM. Le Guay, directeur de la Société de Dynamite, et Arton.

Le renvoi aux assises n'est évidemment qu'une question de jours. Mais la chambre des mises en accusation n'a pas siégé hier jeudi.

Les réserves de M. Déroulède

Sur le terrain, avant la répartition des armes, M. Déroulède, s'approchant de ses témoins, leur demande de faire constater aux témoins de son adversaire qu'il tenait « à réserver son droit » de continuer, dès le lendemain, ses attaques au Parlement, parce qu'il considérait ses attaques comme l'expression de la vérité.

Ce duel ne termine donc pas la polémique soulevée devant la Chambre.

Aussi, après la rencontre, n'y a-t-il eu aucun échange de poignées de main.

Chambre des Députés

Séance du 23 décembre 1892

Avant la séance

Les députés qui arrivent de bonne heure au Palais-Bourbon, ne sont pas peu surpris d'apprendre qu'aujourd'hui, en dehors de toutes les prévisions, il y a eu conseil de cabinet. M. Ribot a mandé par téléphone ses collègues au ministère des affaires étrangères; il venait de recevoir de M. Millevoye la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je désire vous interpeller sur la situation qui est faite au gouvernement et à la Chambre par les aveux de deux ex-présidents du Conseil des ministres et sur la part des responsabilités qui en découle pour le gouvernement et pour la Chambre dans le détournement de fonds appartenant aux obligataires de la Compagnie du Panama.»

C'est M. Ribot qui soutiendra le poids de l'interpellation qu'accepte le gouvernement, mais le texte de cette lettre, provoque une profonde émotion, tout le monde s'attend à une grosse séance.

On se demande si M. Floquet, évidemment prévenu et directement visé osera venir présider et se faire rendre les honneurs militaires, car M. Millevoye vise surtout M. Floquet. Celui-ci a eu beau faire annoncer qu'il ne se représenterait pas comme président de la Chambre. On considère que ce n'est pas suffisant, et qu'il faut à ses aveux d'hier une autre sanction, c'est-à-dire sa démission immédiate de président de la Chambre. Nous retrouvons ce sentiment chez beaucoup d'opportunistes, si bien qu'une personne attachée à l'un de nos plus importants ministres nous dit : « N'est-il pas curieux de voir les opportunistes s'allier maintenant avec les boulangistes ? »

M. Floquet défile fort pâle et en baissant les yeux à la tête du bureau pour se rendre à la séance.

Une campagne

Nous recueillons dans les couloirs, au cours des conversations, la conviction que devant la situation troublée et incertaine, des campagnes actives se préparent. On signale, en effet, un rapprochement des bonapartistes et des boulangistes, en vue d'une action commune. Nous ne savons encore ce que produiront ces tentatives, mais les socialistes agissent.

Nous avions dit hier que les chefs du parti s'étaient réunis pour examiner s'il n'y aurait pas lieu de provoquer une agitation.

Et ce matin, un journal publiait un manifeste du parti ouvrier.

La séance !

L'intérêt ne languit décidément pas à la Chambre. Les tribunes regorgent de spectateurs toujours à l'affût d'une séance mouvementée.

Dans la salle, encore peu garnie, on commente l'interpellation annoncée sur les cas de MM. Floquet et Rouvier.

Aussi, tous les yeux se portent sur M. Floquet qui affecte le plus grand calme et capse avec M. Lockroy.

M. Jules Roche est à son banc. M. Rouvier fait son entrée avec MM. Ribot et Bourgeois et va s'asseoir à côté de M. Cochery avec qui il s'entretient d'un air très dégagé.

A deux heures et demie, un coup de sonnette ! La séance est ouverte.

Pendant que la Chambre adopte un projet allouant un certain nombre de croix au ministère de l'intérieur en vue de récompenser les dévouements dans la dernière période cholérique, M. Millevoye monte remettre au secrétaire de la présidence sa demande d'interpellation.

On adopte ensuite, à l'unanimité une série de crédits supplémentaires.

Pendant le vote, M. Rouvier vient causer avec MM. Ribot et Bourgeois, qui ne lui tendent pas la main et se montrent très froids.

M. Pierre remet la demande d'interpellation de M. Millevoye à M. Floquet qui la parcourt fiévreusement.

LE CAS DE MM. FLOQUET ET ROUVIER

Interpellation Millevoye

M. FLOQUET, très pâle, se lève, le silence se fait. D'une voix très émue, il donne communication de la demande d'interpellation de M. Millevoye, ainsi conçue :

» J'ai l'honneur de vous prévenir que je désire interpeller le président du conseil, sur la situation qui est faite au gouvernement et à la Chambre, par les aveux de deux ex-présidents du conseil des ministres et pour la part de responsabilité qui en découle pour le gouvernement, et pour la Chambre dans le détournement des fonds appartenant aux obligataires de la Compagnie de Panama. (Exclamations au centre. — Cris : A six mois, à six mois.)

M. FLOQUET. — Quel est l'avis du gouvernement.

M. RIBOT, président du Conseil. — Le gouvernement demande la discussion immédiate, mais il est aux ordres de la Chambre. (Nouveaux cris au centre : A six mois.)

M. FLOQUET. — M. Millevoye, acceptez-vous la discussion immédiate.

M. MILLEVOYE. — Oui, M. le président.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. FLOQUET. — La parole est à M. Millevoye.

INCIDENT

M. FLOQUET QUITTE LE FAUTEUIL PRÉSIDENTIEL

M. Floquet prie M. Peytral, vice-président, de le remplacer au fauteuil et va s'asseoir à son banc de député. (Mouvement).

M. Peytral, surpris par l'incident, préside en redingote.

LES MARCHÉS A TERME

23 décembre.

Les cours tendent de nouveau à fléchir : on constate déjà aujourd'hui quelques différences en moins sur la cote précédente.